COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2016

1. CALENDRIER ACCESSIBILITE AD AP:

Le Conseil Municipal valide le calendrier de mise en accessibilité des bâtiments communaux, des aménagements sont programmés de 2017 à 2022.

2. STATION D'EPURATION : ACQUISITION DE LA PARCELLE AD 8 :

Monsieur l'Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que l'indivision propriétaire de la parcelle AD 8 route du Vernet accepte de vendre cette dernière à la Commune de Meaulne pour un montant de 5 000 €. Cette parcelle recevra la future station d'épuration. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 11 voix pour,

DECIDE l'acquisition de la dite parcelle au prix de 5 000 €, les frais de notaire restant à la charge de la Commune ;

AUTORISE le Maire ou son adjoint à signer l'acte à intervenir auprès du notaire en charge de l'acquisition.

3. TERRAIN MULTISPORTS PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF:

Le Conseil municipal valide le plan de financement suivant :

Conseil Départemental : 10 053€, DETR : 5 627 €, Leader : 13 611.96 €, autofinancement 8 547.96 €.

4. **DECISIONS MODIFICATIVE:**

Le Conseil Municipal décide les modifications suivantes :

- Budget assainissement + 2000 € (sur article 61523 entretien réseau)
- Budget Chaufferie + 2000 € (sur article 61523 entretien réseau)
- Budget Commune + 7000 € (sur le programme 333 aménagement fossés les Brosses)

5. VENTE A TERME HOTEL RESTAURANT:

Ordre du jour reporté

6. <u>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE TRONÇAIS MISE EN CONFORMITÉ DES COMPÉTENCES SUITE À LA LOI NOTRe:</u>

le Conseil Municipal valide la modification des statuts de la Communauté de communes.

7. <u>REFORME DES MODALITES D'INSTRUCTION ET DE DELIVRANCE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ :</u>

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a récemment été informé de la mise en place à compter de février 2017 d'un nouveau dispositif national pour l'instruction et la délivrance des Cartes Nationales d'Identité. Ainsi pour obtenir ou renouveler une carte d'identité, les habitants des communes de l'Allier auront désormais l'obligation de se rendre dans une des 15 communes équipées d'un « dispositif de recueil » (ou DR), c'est-à-dire le matériel permettant de recueillir les empreintes digitales et de les numériser. À ce jour, 13 communes de l'Allier sont équipées d'un DR permettant d'enregistrer les demandes de passeports biométriques. Autrement dit, les communes non équipées comme MEAULNE ne pourront plus recevoir les demandes de cartes nationales d'identité.

Le conseil municipal, considérant :

- qu'il s'agit d'un service public de proximité qui répond aux besoins des usagers notamment des personnes âgées qui n'ont que peu accès à l'outil informatique pour faire de telles démarches et qui ne peuvent se déplacer sur des distances trop importantes
- que par ailleurs supprimer un tel service public est en totale contradiction avec le développement des maisons de services au public dont l'objectif est de faciliter les démarches des usagers et d'améliorer la proximité des services publics dans les territoires ruraux, urbains ou périurbains en situation de déficit de services publics

- enfin que cette disparition programmée de ce service témoigne d'un nouvel affaiblissement de la commune
 - s'élève contre ce dessaisissement des mairies
 - demande le retrait de cette décision

QUESTIONS DIVERSES

- Lecture du courrier de remerciements de la société Mycologique du Val de Cher pour l'exposition du 23 octobre dernier.
- Lecture de la réponse du Conseil Départemental sur l'avenir du CTER d'Ainay le Château.
- Lecture de la réponse du SIVOM quant à l'avenir des délégués lors de la fusion de Meaulne et Vitray.
- Déchets verts : échanges sur l'avenir des points d'apports volontaires.
- Camping : Etat des dépenses et recettes.
- Fête des Lumières et Téléthon le mardi 13 décembre.

<u>La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le jeudi 15 décembre 2016 à 19 h 30 à la Mairie de MEAULNE.</u>